

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR
ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMITÉ DES FINANCEURS
DU 1^{ER} AVRIL 2019
COMPTE RENDU

VERSION 5 DU 11/07/2019

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de Région, remercie les participants présents (élus, services des collectivités, services de l'État) d'avoir répondu positivement à l'invitation :

- Il rappelle que la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur est un projet éminemment important pour la région.
- Il annonce que SNCF Réseau va faire un point sur les suites à donner à la Décision Ministérielle du 4 mars 2019 signée par Madame la Ministre Élisabeth Borne et transmise à SNCF Réseau et au Préfet par courrier.
- Ce courrier fait suite à différents échanges, notamment entre le Président de la Région et Madame la Ministre.
- Madame la Ministre a confirmé l'importance de la LNPCA qui fait partie des priorités retenues par le Conseil d'orientation des Infrastructures (COI) au plan national.
- Madame la Ministre a confirmé le caractère prioritaire du calendrier du projet.
- Le Comité des financeurs du 1^{er} avril 2019 doit examiner différentes thématiques, notamment les modalités de concertation qui constituent un point important et délicat des grands projets.
- Il doit également examiner les modalités de financement des études, notamment par redéploiement du CPER et en lien avec la Région, les Départements et Métropoles concernés.

Monsieur Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie Monsieur le Préfet pour son invitation et rappelle que :

- Toutes les collectivités sont unies et se rassemblent autour de la Région pour mener à bien ce projet.
- Il y a eu de nombreuses évolutions depuis le Comité réuni en février 2017.
- Le COI a confirmé le projet.
- Madame la Ministre des transports a inscrit le projet LNPCA dans la loi et de l'évolution du cadre réglementaire en lien avec l'ouverture à la concurrence.
- L'axe Marseille-Gênes a été inscrit dans la liste des corridors européens, il sera donc important de rendre le projet éligible à ces financements. Il rappelle que le gouvernement a été sensible à la potentialité de ces financements européens pour l'avenir.
- La situation du territoire (3 métropoles, difficultés du ferroviaire, saturation routière...) contribue à unir les acteurs institutionnels du territoire autour de ce projet.
- Le Comité des financeurs réuni ce jour ne doit pas être un facteur de gêne pour Madame la Ministre tant que la LOM ne sera pas définitivement adoptée.
- Il est important pour l'avenir du projet que l'État et la Région avancent ensemble.
- Des territoires pourraient rejoindre la démarche et participer à la gouvernance du projet et à son financement.
- Il remercie chacun de ses partenaires de s'inscrire dans la démarche.

Monsieur Jean-Marc Illes (SNCF-Réseau) effectue sa présentation à la suite de laquelle différentes questions et échanges ont eu lieu (cf. présentation jointe au présent compte- rendu).

Monsieur le Préfet de Région demande si l'on pourra avoir des TER sur les voies LGV au droit d'Aix-Marseille.

Monsieur Illes répond que la gare Aix TGV ne sera pas desservie par les TER en l'état actuel de la flotte des TER, le matériel apte aux lignes à grande vitesse étant spécifique.

Monsieur le Préfet de Région demande à ce que l'information des élus, des parlementaires et des mairies concernées soit organisée rapidement par les préfetures (avant fin avril).

Monsieur Louis Nègre rappelle que le calendrier de la concertation est très tendu :

- Les réunions fréquentes seront une plus-value pour le projet.
- Il est normal de commencer par les élus.
- Il est important d'avoir des réunions bilatérales avec les élus pour qu'ils soient informés.
- La densité de concertation paraît soutenue et honnête.
- Il est important que la concertation continue se poursuive durant le mois d'août.

Il demande ce que signifient les réunions et les permanences avec les riverains.

Monsieur Illes répond qu'il y a des réunions d'ouverture prévues et qu'elles seront suivies d'ateliers et/ou de permanences avec les riverains concernés par les aménagements des phases 1 et 2 afin qu'ils puissent avoir (de façon personnalisée) des informations concernant le projet en amont des réunions publiques.

Mme Marie Benassayag demande s'il est prévu de concerter sur tout le projet, certains membres du COLAC n'ayant pas compris la même chose lors de la réunion du COLAC du 21 mars dernier.

Monsieur Illes répond que s'il est prévu d'informer sur l'évolution du projet dans son ensemble depuis 2017 dans les réunions d'ouverture, les réunions de concertation locales seront en revanche consacrées aux échanges sur le projet des phases 1 et 2 de LNPCA, conformément à la décision ministérielle du 4 mars.

Monsieur Quévremont rappelle que la concertation est continue au titre du Code de l'environnement. Elle doit donc se poursuivre en août même si elle est moins active durant cette période.

Monsieur Illes ajoute que le maître d'ouvrage continuera à être en relation avec le public durant le mois d'août (le site internet restera ouvert ainsi que les échanges de type Questions/Réponses).

Monsieur Blum intervient sur la 4^{ème} voie entre La Blancarde et La Penne sur Huveaune pour exprimer son souhait que cet aménagement fasse l'objet de la concertation. Si, à terme, cet aménagement ne s'avérait pas nécessaire (suite aux études de recalages et de préparation de la DUP), il sera possible de ne pas donner suite. Cette position lui paraît prudentielle au cas où cet aménagement s'avérait utile à terme, même si tous les cofinanceurs sont sensibles à la question des coûts du projet et aux conditions de son financement.

Monsieur le Préfet de Région demande pourquoi ne pas inclure Aubagne dans la concertation.

Monsieur Illes répond que la décision ministérielle ne prévoit de concerter que sur le secteur de la 4^e voie partielle (Blancarde – La Penne sur Huveaune) et pas sur le secteur de la Penne jusqu'à Aubagne (la DM rejette la variante de traversée souterraine de la vallée de l'Huveaune).

Monsieur Muselier adresse ses félicitations au Maître d'ouvrage pour la qualité du dispositif de concertation proposé.

Monsieur Yannick Chenevard, vice-Président de la métropole Toulon Provence Méditerranée se satisfait de l'infléchissement du projet vers une meilleure prise en considération du besoin de renforcement des trains du quotidien en quantité et en qualité. Il s'agit d'une demande permanente

et ancienne de la métropole TPM qui souhaite pour son territoire la circulation d'un « RER toulonnais » au travers de navettes spécifiques.

Cependant, **M. Chenevard** s'étonne du calendrier et aurait préféré que la concertation se tienne plus tôt de même que les réunions de tous les acteurs qui se doivent d'être représentatifs des territoires traversés par le projet. Les municipalités concernées par les sites de projet doivent être rencontrées à tous les stades du projet.

Monsieur le Préfet de Région demande quel est le rôle des COTER ?

Monsieur Philippe Quévremont répond que c'est une instance consultative inscrite dans la Charte de la concertation et qu'il préconise de réunir les COTER suite à la concertation et en amont du futur COPIL post concertation.

Différents échanges ont lieu relativement à la sensibilité de la période de septembre-octobre 2019, à quelques mois des élections municipales et recommandent que la concertation puis les instances de gouvernance se réunissent au plus tôt après la fin de la concertation publique. Ils expriment leurs souhaits que les COTER ne constituent pas un prétexte pour ralentir la progression du projet dans un calendrier plutôt tendu avec de multiples périodes électorales jusqu'à mi 2022.

Monsieur Quévremont indique qu'il s'agit à travers les réunions des COTER de transmettre des avis. Il ne soutiendra pas de demandes d'études complémentaires à ce niveau et rappelle que ces instances ne sont pas décisionnaires et proposent au COPIL.

Monsieur le Préfet de Région affirme comprendre les positions des élus et souhaite éviter de fragiliser le projet. Il propose d'organiser les COTER prévus par la charte et de les réunir avant le COPIL.

Monsieur le Président Muselier rappelle que le projet ne consommera que très peu de surfaces nouvelles, car il consiste pour l'instant à travailler sur les lignes existantes.

Monsieur Nègre déclare que le Sénat est intervenu sur le projet de financement qu'il a proposé de rajouter au projet de LOM. Il espère que le scénario 2 tel que préconisé par le COI et tel que préconisé par le Sénat sera conservé jusqu'au bout.

Monsieur le Préfet de région affirme que les équipes techniques ont commencé à travailler sur le financement des 24 M€ d'études pour aller à l'enquête d'utilité publique en vue de l'obtention de la DUP. Il convient de se revoir avec le Président de région et les collectivités concernées pour avancer sur cette question.

Les représentants de la **Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins et de Dracénie Provence Verdon Agglomération** excusent l'absence de leurs Présidents respectifs et font part de leur intérêt pour le projet.

Monsieur Frédéric DECOMPTE, représentant de Dracénie Provence Verdon Agglomération, fait également état du souhait de la collectivité de participer au projet en prenant part financièrement aux études.

La représentante de la **Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** va porter à la connaissance de son président les informations partagées lors de ce comité. Elle prend acte que la

desserte de Sophia ferait partie de la phase 3 avec le passage sous la Brague en tunnel et la préservation des activités économiques au sein de la ZAC des Clausonnes.

Monsieur le Préfet de Région ajoute qu'il prendra l'initiative, avec le Président Muselier, de contacter les présidents des exécutifs des différentes collectivités pour approfondir les échanges sur l'évolution de la gouvernance du projet et son financement.

Monsieur le Président Muselier salue la présence des collectivités et les invite à rejoindre la Région, les 3 Métropoles et les 3 Départements.

Monsieur le Préfet de Région remercie les participants.

Le **Président du Conseil Régional** et le **Préfet de Région** publieront un communiqué de presse commun.

LISTE DES PARTICIPANTS

Collectivités partenaires

Monsieur Renaud MUSELIER, président du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur accompagné de **Monsieur Philippe TABAROT**, vice-président délégué à la Sécurité, aux Transports, et à l'intermodalité et de **Monsieur Julien LANGLET** directeur général adjoint des Services Direction Générale Transports, Mobilité et Grands Équipements et de **Monsieur Didier BIAU**, directeur des Infrastructures et des Grands Équipements,

Madame Martine VASSAL, présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représentée par **Monsieur Henri PONS** vice-président du conseil départemental, accompagné de **Madame Dominique HANANIA**, directrice adjointe de l'Environnement, des Grands Projets et de la recherche, et de **Monsieur Jean-Michel AMBROSI**, chargé de mission,

Monsieur Charles-Ange GINESY, président du conseil départemental des Alpes Maritimes, représenté par **Madame Marie BENASSAYAG**, vice-présidente du Conseil départemental accompagnée de **Madame Christelle CAZENAVE**, Direction des Routes et des Infrastructures de Transport, Chef du Service Études et Travaux Neufs 2,

Monsieur Marc GIRAUD, président du conseil départemental du Var, représenté par **Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO**, conseiller départemental, accompagné de **Monsieur Frank DESROCHES**, adjoint au Directeur des Infrastructures et de la Mobilité,

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, représentée par **Monsieur Roland BLUM**, 1^{er} vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, accompagné de **Monsieur Yannick TONDUT**, directeur général adjoint métropolitain délégué à la Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie,

Monsieur Christian ESTROSI, président de la métropole Nice-Côte d'Azur, représenté par **Monsieur Louis NEGRE**, Président délégué de MNCA, accompagné de **Monsieur François Feuillade**, Directeur Général Adjoint et de **Monsieur Guy Muller** Conseiller Technique,

Monsieur Hubert FALCO, président de la métropole Toulon Provence Méditerranée, représenté par **Monsieur Yannick CHENEVARD**, Vice-Président du Conseil Régional et Vice-Président

MTPM, accompagné de **Monsieur Alexis VILLEMIN**, directeur général Adjoint de la direction Mobilité, Ports et Projets Stratégiques,

Monsieur Jean LEONETTI, président de la Communauté d'Agglomération de Sophia- Antipolis, **représenté par Madame Martine SIMON**, Directrice Mobilité Déplacements Transports et **Madame Sylvie PONTIUS** Directrice Adjointe,

Monsieur David LISNARD, président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, **représenté par Monsieur Thomas ONZON**, directeur général des services,

Monsieur Jérôme VIAUD, président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, excusé.

Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, **représenté par Monsieur Frédéric DECOMPTE**, directeur des transports et mobilités durables

SNCF

Monsieur Guillaume PEPY, président de SNCF **représenté par Madame Clémence de Vivie de Régie**, Directrice de Programme, Projets Système,

Monsieur Patrick JEANTET, président de SNCF Réseau **représenté par Messieurs Jacques FROSSARD**, directeur territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur et **Jean-Marc ILLES**, Directeur Territorial adjoint et Chef de mission LNPCA, **Nicolas GUYOT**, Directeur des études du projet LNPCA et **Patrick LARMINAT**, Chef du Pôle Performance Émergence et Maîtrise d'Ouvrage, **Roland LEGRAND**, directeur des gares, accompagnés du **cabinet Nicaya (Monsieur Stéphane SAINT-PIERRE**, Directeur, expert concertation, assistant du maître d'ouvrage pour la concertation et de **M. Bernard COUVERT**, directeur Développement Conseil (cabinet ARTELIA).

Monsieur Jean Aimé MOUGENOT, directeur régional SNCF Mobilité **représenté par Monsieur Jean-François TRESTARD**, Secrétaire général et Directeur de la communication et accompagné de **Monsieur Thierry JACQUINOD**, Directeur Agence Grand Sud, Gares et Connexions, SNCF Mobilités.

Services de l'État

Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence Alpes -Côte d'Azur,

Monsieur Pierre-Alain ROCHE, CGEDD,

Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant CNDP de la concertation,

Monsieur George-François LECLERC, préfet des Alpes Maritimes, **représenté par Monsieur Serge CASTEL**, DDTM06,

Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var, représenté par Mme Astrid JEFFRAULT, sous-préfète chargé de mission, accompagnée de Mme Karine POVINHA PERNET, chef du bureau du développement des territoires,

Madame Florence LEVERINO, secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim, ainsi que Mme Nadia FABRE, chargée de mission Transports Infrastructures,

Madame Juliette TRIGNAT, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône représentée par Mme Chantal GIOVANOLLA,

Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer au ministère en charge des transports, représenté par Messieurs Rémi MENSIRE (chef de bureau des opérations contractualisées et des grands projets ferroviaires) et Franck RASSON (chargé de mission),

Madame Corinne TOURASSE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ainsi que M. Olivier TEISSIER, chef du Service transports Infrastructures Mobilités et de Jonathan PRIESTER, chargé d'opérations,

Membre du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)

Monsieur Louis NEGRE, président délégué de MNCA, et membre du COI.